

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Mahrer*

Date de dépôt : 17 novembre 2011

Interpellation urgente écrite **Le gaz de schiste s'invite dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois**

Mesdames et
Messieurs les députés,

A la veille de voter le projet de loi approuvant la création du Groupement local de coopération transfrontalière, à quelques mois de la remise de la version 2 du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le gaz de schiste s'invite dans le Pays de Gex.

Les engagements pris dans la Charte signée en 2007 en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la population du bassin franco-valdo-genevois et réaffirmés lors de séminaires, notamment celui intitulé « une agglomération verte », sont remis en cause par des autorisations de permis de forages dans le Pays de Gex.

En effet, toute exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels, quelle que soit la technique utilisée, affecte de manière grave et irréversible l'environnement : rejets de CO₂, contamination des nappes phréatiques, pollution des sols, mise en danger de la population, atteinte au paysage, à la faune et à la flore.

Basés sur le court terme et le profit immédiat, ces projets font miroiter la richesse de notre sous-sol et l'autonomie énergétique alors qu'ils renforcent notre dépendance aux énergies fossiles au détriment des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

Sachant que, tout comme les nuages radioactifs, les dommages liés à la prospection et l'exploitation de gaz de schistes, ne s'arrêtent pas à la frontière, ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il consulté la Confédération dans le cadre de la Convention ESPOO et interpellé les élus français engagés dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ?